

LA CHARTE EDUCATIVE DE CONFIANCE

Cette charte éducative a été élaborée avec les parents de l'association apel et l'équipe éducative de l'établissement. En signant cette charte chaque année, vous vous engagez à la respecter.

Ouverture à tous de l'établissement	
ETABLISSEMENT	FAMILLE
-Accueillir toutes les différences dans le respect des valeurs chrétiennes	-Accompagner son enfant dans son intégration dans la vie de l'école
-Proposer un projet éducatif en fonction de ces valeurs	-Prendre connaissance du projet éducatif

Confiance réciproque	
ETABLISSEMENT	FAMILLE
-Faire confiance aux familles, solliciter l'autorité des parents. - Aider les familles, si nécessaire, à exercer leurs responsabilités.	-Faire confiance aux enseignants et respecter leurs décisions. - Respecter l'ensemble du personnel dans l'exercice de son métier.
-S'interdire tout préjugé, tout jugement de valeur. -Privilégier la communication.	-S'interdire tout préjugé, tout jugement de valeur - Solliciter le dialogue
-Présenter le rôle de l'apel et leurs actions.	-Prendre connaissance des actions menées par l'apel

Vie scolaire	
ETABLISSEMENT	FAMILLE
-Présenter le règlement intérieur de l'établissement. -Mettre en sécurité dans le bureau de direction, tout objet connecté ou dangereux non autorisés.	-Prendre connaissance du règlement intérieur de l'établissement et y adhérer. -Les appareils électroniques et connectés sont interdits
-Préciser la mise en place de temps forts chrétiens (célébrations)	- Reconnaître le caractère propre de l'établissement.

Communication et information	
ETABLISSEMENT	FAMILLE
-Informers la famille de la vie de l'établissement, des projets par le biais du site et du cahier de liaison.	-Prendre connaissance et signer les « mots » dans le cahier de liaison. - Informer l'école pour toute absence de l'enfant.
- Inciter les familles à participer aux réunions de rentrée et aux rendez-vous proposés.	-Participer aux réunions de rentrée -Se présenter aux rendez-vous proposés.
-Favoriser l'écoute personnalisée de l'élève et de sa famille (résultats scolaires, comportements)	-Etre à l'écoute de l'équipe enseignante -Rechercher des solutions lorsque des difficultés sont rencontrées

Suivi de la scolarité	
ETABLISSEMENT	FAMILLE
-Informers les familles régulièrement et précisément sur le déroulement de la scolarité, les objectifs, les programmes, les évaluations.	- Lire et signer les livrets d'évaluations. En discuter avec l'enfant.
-Préciser aux familles ce qui est attendu en terme de suivi scolaire, d'accompagnement aux devoirs. -Aider les familles dans cette responsabilité.	-Suivre la scolarité de son enfant. -Accompagner le travail quotidien de son enfant

LE BOLLOCH Christèle , chef d'établissement
(Représentante des enseignants et du personnel de l'école)

